



N° 278 / ATRM/2021

RABAT, LE 07 JUN 2021

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES BOURSIERS TOGOLAIS

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc porte à la connaissance des étudiants togolais boursiers de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) et du Gouvernement Togolais, de la réception des fonds pour le paiement de leur bourse et complément de bourse au titre de l'année académique 2020-2021.

A cet effet, l'Ambassade demande aux étudiants bénéficiaires (**dont les noms figurent en Annexe sur les DECISIONS MINISTERIELLES N° 341/MEF/MESR autorisant le paiement des tranches de bourses d'études du Gouvernement Togolais boursiers inscrits dans les universités, écoles et instituts au Maroc et 342/MEF/MESR autorisant le paiement des compléments de bourses aux étudiants togolais boursiers de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)**), de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de réunir tous les documents physiques suivants et de les acheminer auprès des Secrétaires des villes de la CESTOM (Coordination des Etudiants et Stagiaires Togolais du Maroc), qui se chargeront à leur tour de les faire parvenir à l'Ambassade dans les plus brefs délais :

- 1- Passeport
- 2- Carte de Séjour ou récépissé de dépôt
- 3- Carte d'étudiant de l'année en cours
- 4- Attestation d'inscription 2020-2021
- 5- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ; que chaque étudiant prenne soin de vérifier les RIB avant de les faire parvenir.

NB : Aucune procuration ne sera admise.

Pour toute information complémentaire, prière prendre attache avec Madame le Payeur de l'Ambassade.

L'Ambassade remercie toute la Communauté estudiantine togolaise du Maroc, pour sa diligence. /-

Le Chargé d'Affaires a.i



Koudjo ADANOU